

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTE CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

MERCREDI

30

SEPTEMBRE 1925

PARIS-CENTRE commencera, le 10 octobre

la publication de

LA MAISON

DES ROSSIGNOLS

Grand roman sentimental, par DELLY

l'auteur de MAGALI et ENTRE DEUX AMES

Dix-septième année. - N° 6.060

ABONNEMENTS :	UN AN	TROIS MOIS	UN MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE : 2-47 & 2-43

L'OPTIMISME DE GAILLAUX

Le Ministre des Finances quittera New-York vendredi prochain

« J'emporterai sûrement, dit-il l'accord avec moi »

Dans quarante-huit heures nous connaîtrons enfin les résultats des négociations de Washington puisque Caillaux, d'accord pour une fois, avec les experts américains, affirme qu'il reprendra le paquebot vendredi prochain, entente conclue. Aujourd'hui, pourtant, les points de vue semblent encore totalement différents et la distance qui sépare les offres de la France des exigences américaines, paraît de plus en plus immense.

Pour faire preuve d'un tel optimisme, Caillaux espère peut-être que lui offrira le Lotus Club de New-York, les yeux se mouillant, les cœurs judéo-saxons dans la sarabande et les convives s'écrier d'une seule voix : « A la France qui a combattu pour le Droit et la Justice, à la France qui a perdu 1.500.000 hommes afin de sauver la civilisation, à la France qui a servi de champ de bataille pour la cause commune, nous vouons une reconnaissance dont nous ne pourrions jamais assez nous acquitter. Ne parlons plus des soi-disant dettes de guerre. Parlez, Caillaux, vous nous avez convaincus du bon droit de la France.

M. Caillaux alors se lèvera et à tous montrera ses blessures de guerre et... Mais non, ne révoque pas. Caillaux ne montrera ni ses blessures de guerre ni le vrai visage de la France, et les Américains ne diminueront rien des dettes dont nous leur sommes, parait-il, redevables.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas les raisons de l'optimisme de Caillaux.

Au contraire, les contre-propositions américaines publiées hier, sont effrayantes :

Les premières annuités ne devraient-elles pas débiter à 40 millions de dollars, s'accroître de 2 millions de dollars par an et passer tout à coup pour la 13^e année, à 157 millions de dollars ?

Ce sont bien là chiffres astronomiques. Ils ne seront pas, ils ne peuvent pas être maintenus. Les Américains, sans nul doute diminueront leurs exigences, mais Caillaux, pour arriver à l'accord, devra fatalement augmenter ses offres. Ce sera l'ignoble marchandage entre financiers.

Pourtant les propositions Caillaux nous engageaient déjà terriblement. A quoi nous obligerait l'accord final ?

Car, le ministre des finances l'a dit et répété : « J'emporterai sûrement l'accord avec moi ».

Quelle que coûte, Caillaux reviendra en triomphateur, mais la France sera un peu plus vaincue.



M. Politis nous quitte

Paris, 29 septembre. — Le président de la République a reçu cet après-midi M. Politis, ministre de Grèce à Paris, qui lui a remis ses lettres de rappel.

M. Doumergue a reçu également M. Dandurand, ministre d'Etat du Canada, qui a présidé, à Genève, la dernière assemblée de la Société des Nations.

Que nous pressage cette conférence soviétique ?

Berlin, 29 septembre. — D'après le « Courrier du Hanovre », une conférence des ambassadeurs de Russie aurait lieu mercredi prochain, à Berlin, sous la présidence de M. Tschichaner.

Cette conférence serait consacrée à l'organisation de la représentation diplomatique des Républiques soviétiques russes.

LIRE EN PAGE 2 :

Nos informations de Dernière Heure. Les vœux du congrès de la natalité.

EN PAGE 3 :

Le palmarès du concours de musique de Vichy.

La question de la circulation des autos à Nevers.

EN PAGE 5 :

Les sports.

LES AMERICAINS VEULENT-ILS NOUS ÉTRANGER ?

Les Yankees répondent à nos propositions par des exigences absolument exorbitantes

Malgré une légère concession, la situation reste tendue

Washington, 29 septembre (de notre envoyé spécial). — Va-t-on vers une impasse ? M. Mellon paraissait, hier encore, espérer qu'on arriverait à trouver les termes d'un arrangement satisfaisant pour les deux parties. Il faut convenir que, dans les milieux français, on entretient une espérance moindre, sans toutefois désespérer d'aboutir. C'est qu'il y a encore une différence considérable entre les dernières propositions américaines et l'effort maximum que la France serait, semble-t-il, capable de faire.

M. Mellon, après cette dernière séance, a exprimé l'espoir de voir les négociations aboutir, mais il a admis la possibilité d'une impasse. Il a fait remarquer que le rapport établi par M. Caillaux entre la consolidation des dettes françaises et les réparations allemandes était embarrassant. Il ajouta cependant que les négociations faisaient des progrès.

Toutefois, un autre commissaire américain s'est montré pessimiste quant au résultat des présentes négociations.

Dans les milieux français de Washington, on montre moins d'optimisme et moins d'espoir qu'au Département du Trésor et, hier matin, on pensait qu'il existait une trop grande différence entre les sommes proposées de part et d'autre.

On faisait remarquer que l'on demande de la France des versements qui, pour amortir sa dette aux Etats-Unis et à l'Angleterre, se totaliseraient par une somme annuelle plus élevée que celle que l'Angleterre paie actuellement à Washington, en vertu de l'accord Mellon-Baldwin, accord qu'on trouve trop onéreux à Londres, alors que la capacité de paiement de la Grande-Bretagne est incontestablement plus grande que celle de la France.

Les nouvelles propositions américaines

La proposition américaine était en effet la suivante :

Les premières annuités débutaient à 40 millions de dollars, s'accroissaient de 2 millions de dollars par an et passaient tout à coup, pour la 13^e année, à 157 millions de dollars.

Avant l'annuité anglaise prévue par l'accord Caillaux-Churchill il y avait un an et demi de la dette commerciale à l'Angleterre et à l'Amérique, cette proposition entraînerait la France à des paiements annuels supérieurs à 300 millions de dollars, soit au cours actuel du change, plus de 6 milliards de francs.

La séance plénière, tenue à 16 heures, les délégués américains remirent à la délégation française un document de cinq pages, relatif encore à la capacité de paiement de la France, dans lequel ces prétentions exorbitantes se trouvaient diminuées.

Les deux thèses en présence

Toutefois, à l'issue de cette réunion, on déclarait à la Trésorerie américaine qu'il serait inexact de dire qu'on était plus près d'un accord.

Et l'on ajoutait :

« La situation, quoique permettant de l'espoir, n'est pas encourageante ; elle n'est pas ce qu'on voudrait qu'elle fût.

« La clause de sauvegarde ne pourrait pas, — disait-on encore, — être acceptée.

« Ce que nous voulons, c'est un accord et une signature.

« Si la France avait des difficultés ultérieures, cette question devrait être discutée de nouveau, comme votre capacité de paiement l'est aujourd'hui.

« Le memorandum américain constitue une contre-proposition meilleure pour les Français que leur propre, à certains points de vue. »

Du côté français, on faisait ressortir que jamais on n'avait émis la prétention que nos paiements fussent fonctions des paiements de l'Allemagne, notre ministre des Finances sachant fort bien que cette thèse n'avait pas la moindre chance de succès ; mais qu'en revanche il n'est pas interdit de demander que la capacité de paiement du débiteur soit périodiquement revisée et se trouve naturellement diminuée si un des éléments essentiels de son actif fait défaut, en tout ou en partie ; qu'il faut toutefois considérer que notre dette s'accroît chaque année de 30 millions de livres sterling en Angleterre et de 200 millions de dollars en Amérique et que ce n'est pas parce que nous ne la payons pas, qu'elle n'existe pas.

Mais de là à accepter des chiffres astronomiques, il y a un pas qui ne sera pas franchi par M. Caillaux. S'il acceptait les engagements trop lourds, la question devrait aussi être rediscutée.

Du côté français, on avait envisagé également, pour combler la différence, d'étendre la période de paiements de 62 ans à 80 ans.

M. Mellon n'a pas accepté.

Une légère concession américaine

S'il faut en croire des renseignements puisés à bonne source, les dernières propositions américaines consisteraient à exiger des annuités maxima de 130 millions de dollars, au lieu de 157 primitivement demandées par la commission de consolidation.

Sur ce point donc, les Américains paraissent faire une légère concession, mais on demeure encore loin de compte, puisque l'effort maximum que la France serait disposée à faire, consisterait à payer, après la période du moratoire, des annuités de 100 millions de dollars.

Les Américains irréductibles sur la question des intérêts échus

La position des Etats-Unis demeure en revanche inchangée. Ce qui concerne la durée du moratoire et la capitalisation des intérêts arriérés. Sur ce dernier point, les délégués français semblent répugner à payer les intérêts, et M. Caillaux soulignait

hier que l'Angleterre elle-même, dans le règlement de la dette française, contractée envers le gouvernement britannique, avait renoncé à réclamer les intérêts, comme s'il s'était agi d'une dette commerciale ordinaire.

Il s'agit maintenant de savoir si les Américains continueront à se montrer irréductibles sur la question des intérêts échus.

L'échelonnement des annuités

Toujours d'après les dernières propositions américaines, la première annuité devrait s'élever à 40 millions ; cette somme serait accrue de 2 millions de dollars par an pendant 13 ans.

L'attitude de la délégation française

La délégation française demeure jusqu'à présent inflexible sur la question des annuités, refusant d'élever le maximum des annuités à payer à l'Amérique, au-delà de 100 millions de dollars.

PROPOS DU JOUR

Les formules de M. Herriot

M. Herriot vient de prendre une fois de plus une pose avantageuse. Il a lancé sur l'univers de plus en plus étonné un truisme tout à fait solennel, admirable :

« Le rôle de la France est de fournir le monde de formules claires et généreuses ».

Nous connaissons déjà de ce « bon gros » qui se prend le plus sérieusement du monde pour un « homme d'Etat », au moins deux formules tout à fait dans sa manière grand-hommeuse.

L'une, destinée à éblouir la Société des Nations : « Je déclare la paix au monde ». Se sont froidement assis dessus les ministres anglais, les business-men américains, infiniment plus clairvoyants, plus positifs, et fort peu généreux. Depuis cette solennelle déclaration de paix, la guerre s'allume de plus en plus à travers le monde, faisant parfois saigner nos propres flancs, qui n'en ont guère besoin.

L'autre, adressée au haut de la tribune française aux catholiques indignés : « Christianisme de banquiers ! ». Celle-ci, trop claire, antipathétique, injurieuse à souhait, et génératrice des divisions les plus transportées.

Herriot, au surplus, en est mort politiquement.

Mais sa vanité aveugle fait que c'est un mort qu'il fait qu'on tue. C'est sans doute pour ressusciter, qu'il a prononcé la troisième, dimanche dernier, devant les cartellistes rassemblés à Mont-de-Marsan. Elle n'ajoutera aucun titre à sa gloire spéciale d'inventeur de formules ; elle confirmera tout simplement l'opinion qu'ont les Français sensés, de ce brillant, bruyant et bouillant « hanneton » de la politique.

Les formules de M. Herriot n'apparaissent donc pas toutes comme « généreuses » ; elles sont claires comme une bombe d'artifice, qui éblouit en pétaradant, et se résoud en quelques secondes en nuée impalpable. Elles ne renferment rien, et n'ont pas le plus petit atome de sens pratique.

Le malheur est que M. Herriot, homme à « formules », se prend pour une incarnation de la France, qu'il le voit sous un accordement de parade, celui de M. Herriot lui-même, rhéteur vide, bateleur retentissant.

Etourd par son verbiage sonore, il ne se doute point que l'étranger — hormis quelques peuples enfants — est peu flatté, mais vexé, qu'il ait sous cape de la manie insupportable qu'a la France, de se déclarer, à tout propos, par l'organe de ses représentants « flambeau de la civilisation », « reine et conductrice des peuples » et autres surnoms d'ambiguïtés oratoires pour élever du rhétorique.

Naquet, lui de divorce, exprima lui aussi cette idée : sa formule fut la plus lapidaire de toutes, mais d'une ironie féroce, la France, Christ des Nations, crucifiée, en effet, ensanglantée si souvent depuis que la Révolution a jeté sur le monde tant de semences idéologiques, décevantes et mortelles.

Nous avons eu des hommes d'Etat. Sur Saint-Louis, Sully, Richelieu, Colbert, Napoléon, qui n'ont point laissé de formules, mais des profits tangibles et de la gloire.

Où si l'on cite d'eux quelque mot célèbre ces « formules » témoignent d'un sens des réalités, d'un souci du plus clair bien public, qui ne paraissent guère dans les vœux, M. Herriot.

« J'aime mieux voir mes courtisans frotter mon avarice que le peuple pleurer de mes prodigalités », disait Louis XII, père du peuple ». Méditez cela, parlementaires préposés au budget national.

Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France... par quoi Sully est entré dans la gloire et la reconnaissance françaises.

La France veut bien une messe, enseignent Herriot IV à nos sectaires bulés dans leur fanatisme maçonnique.

Voilà au moins trois formules qui sont des programmes d'action, pleines de moelle et de bon sens.

La France qui pleure un million et demi de ses fils, qui étouffe sous l'impôt, n'est guère consolée dans ses deuils, ni soulagée dans ses charges quand on la rabaisse étourdiment au rôle charitabesque de « fournisseur de formules » à la Herriot.

Et, froide de mépris douloureux, elle ne peut que crier à celui qui la bafoue ainsi, la « formule » de Mottère :

« Herriot, tu n'es qu'un sot en trois lettres, mon fils ! »

« Quoi Gavroche fait un écho gaullois à Puma la pipe ! mais écoute !... La R

M. Léon Bourgeois est mort

Paris, 29 septembre. — M. Léon Bourgeois, ancien président du Sénat, ancien président du Conseil des ministres, est décédé cet après-midi. M. Léon Bourgeois naquit à Paris le 21 mai 1851. Il fit ses études au lycée Charlemagne, passa son doctorat en droit et pour ses débuts dans l'administration fut nommé sous-chef du Contentieux au ministère des Travaux Publics. Il n'avait que 25 ans. Ce coup de chance fut comme la prédestination à une longue carrière de succès qui, pas une fois, ne démentit les promesses de ce présage.

En dix années, il avait gravi tous les échelons de la hiérarchie. Il était prêt de partir, quand le département de la Marne l'élu député, en 1888. Deux mois après, M.

Charles Floquet se l'adjoint comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. De ce jour, on peut dire qu'il ne cesse plus de faire partie des conseils du gouvernement. Succèsivement ministre de l'Intérieur avec M. Ribard, ministre de l'Instruction Publique dans le quatrième cabinet Freycinet, puis dans celui de M. Loubet ; Gardé des Sceaux dans les deux premiers ministères Ribot et enfin président du Conseil du 1^{er} novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Il a été élu à l'Académie française le 21 novembre 1895 au 21 avril 1896.

Les dessous de la retraite du maréchal Lyautey

Le conquérant du Maroc ne veut pas payer les fautes du vaincu de Syrie

Paris, 29 septembre. — Le maréchal Lyautey n'est pas de ceux qui ratent leur sortie.

Le conquérant du Maroc était de taille à résister à toutes les attaques de front. A l'éclat des services rendus, il ajoute les ressources de la diplomatie la plus avisée. On l'a bien vu quand aux heures sombres du début de l'été dernier, les politiciens ont cherché à rejeter sur lui le poids de leurs erreurs.

L'offensive a dû reculer devant un chef bien résolu à ne pas se laisser limoger.

Mais si un chef conscient de sa valeur refuse de jouer le rôle de bouc émissaire, il dédaigne aussi de se prêter au coup de Jarnac.

Il sait déjouer l'intrigue avant qu'elle éclate. Tel est le véritable caractère de la démission de Lyautey.

C'est en ce sens et en ce sens seulement qu'est exacte la déclaration du Maréchal, qui revendique l'initiative de la retraite. Le Maréchal dit vrai quand il rappelle qu'il a plusieurs fois déjà offert de se retirer. L'homme était beaucoup trop habile pour donner l'impression de s'incruster. Mais il ne faut pas faire dire aux mots plus qu'ils ne veulent dire. Le maréchal Lyautey ne se retire pas parce qu'il ne se juge plus en état de poursuivre sa tâche.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Il se retire pour ne pas se prêter à la manœuvre qu'il a devinée.

Dès maintenant on annonce l'intention de donner au maréchal Lyautey un successeur civil.

On lance les noms des parlementaires les plus notoires qui se sont essayés dans la carrière coloniale : Steeg, Sarraut. On n'a pas encore prononcé celui du candidat le plus avisé, M. Malvy.

Le choix dépendra de l'issue de la bataille politique qui s'ouvrira dès la rentrée des Chambres. Il variera selon que la nouvelle concentration des gauches s'affirmera ou que le Cartel renaitra, selon le vœu de M. Herriot.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre, l'indépendance de l'homme, son autorité et en un mot, le choix d'une capacité réellement qualifiée pour supporter une lourde succession.

Les seules considérations qui ont peu de chance d'entrer en ligne de compte sont celles qui devraient être décisives, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre

Mouvement d'instituteurs

M. Birel, adjoint de la Seine-Inférieure, est nommé adjoint au Breuil, en remplacement de Mlle Bardet, nommée à Moulins.

Le palmarès du concours International de musique de Vichy

(Suite) HARMONIE 2e division, 1er prix, Union musicale de Saint-Amand-Montvon (Cher), 1er prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, ascendant, félicitations du jury et mention au chef.

NEVERS AURONS-NOUS LE SENS UNIQUE?

Les commerçants déclarent impraticable le projet élaboré par M. Périn Et la rue du Commerce continue d'être parcourue dans les deux sens par les automobilistes.

La farine se vendra désormais aux prix établis par la Commission consultative de Paris

La commission consultative chargée de la constatation des cours des blés et farines, s'est réunie à la présidence de M. le secrétaire général.

Près de Montigny-sur-Cance

Château-Chinon, le 29 septembre 1925 (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le 28 septembre dernier, Mlle Elise Puzenat, 19 ans, domestique dernièrement encore à l'hôtel du Morvan, à Corbigny, mettait un enfant clandestinement au monde chez sa mère Mme Save, Vve Puzenat, cultivatrice au hameau des Coupes de Poilly, commune de Montigny-sur-Cance.

AGONGES

Une température délicieuse règne dans une pièce chauffée par MIRUS. Coût : 12 kilos de bois en 24 heures. Poêle à bois à combustion lente. MIRUS, en vente partout.

CHUTE MORTELLE DE BICYCLETTE

Hier matin mardi, la fourche de sa bicyclette s'étant rompue, le marquis Henri de Caqueray de Lormes, a fait une chute mortelle sur la route de Saint-Mandé.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

CHATEAU-CHINON

Etat civil : Mariage. — René Desbrières, domestique, et Marie-Louise, domestique. Launain, 70 ans, veuve Passard, à l'hospice.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

VICHY La Saison

Excelsior. — Rallye Riscolis, de Riscolis (Gers), Prix de lecture à vue, 1er prix d'exécution, félicitations au directeur.

CHER

SAONE-ET-LOIRE

LOUHANS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

YONNE

BOURGES OFFICE DES METIERS ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le Maire président de l'Office, a l'honneur de porter à la connaissance du public que la réouverture des cours de l'Office des Métiers aura lieu le mardi 6 octobre prochain.

Ces cours ont lieu de 18 à 19 heures. Le lundi : technologie, profession du fer et du bois.

Le mardi et vendredi : cours de calcul. Les mercredi et samedi : cours de français. Le jeudi : technologie ; professions du bâtiment et de l'électricité.

Les cours de français et de mathématiques sont à deux degrés.

Pendant la dernière année scolaire 75 apprentis ont fréquenté ces cours. En fin d'année, de nombreux prix, consistant en livrets de caisse d'épargne, ont été distribués aux élèves les plus méritants.

Le chef de l'établissement est tenu de déclarer à la Mairie et dans les huit jours de leur embauchage les noms, prénoms, âge et adresse des jeunes gens et jeunes filles de moins de 18 ans qu'il emploie.

Les chefs d'établissements industriels et commerciaux qui sont visés par l'article 17 de la loi du 25 juillet 1919, article 45.

Commune de Beffes : Chemin de grande communication numéro 45, entre les bornes 11 et 13 km.

Commune d'Argentvillers : Chemin de grande communication numéro 45, entre les bornes 7 et 8 km.

Commune de la Chapelle-Montlaur : Chemin de grande communication numéro 7, au lieu-dit « Chandillon », entre les bornes 82 et 84 km.

Commune de Saint-Jeanvrin : Chemin de grande communication numéro 3, entre la gare de Saint-Jeanvrin et le pont sur le ruisseau de Sept-Fonds, entre les bornes 20 et 21 km.

Commune d'Apremont : Chemin de grande communication numéro 45, entre les bornes 32 et 33 km.

Commune de Chautay : Chemin de grande communication numéro 40, au lieu-dit « Les Blancs », entre les bornes 19 et 20 km.

Commune de la Guerche : Chemin vicinal ordinaire numéro 8, au lieu-dit « La Gare », entre les bornes 2 et 4 km.

Commune de la Forêt : Chemin de grande communication numéro 45, entre les bornes 5 et 6 km.

COURS PROFESSIONNELS DE STENOGRAPHIE

La « Société Berrichonne d'Etudes Sténographiques », groupement de vulgarisation, organisera à partir du 1er octobre prochain, des cours professionnels de sténographie gratuits ouverts à tous ses adhérents.

Ces cours auront lieu suivant l'horaire ci-dessous dans les locaux de l'Office des Métiers, 5, rue Joyeuse.

Cours première année : Vendredi de 19 à 20 heures (premier étage) ; professeur : Mlle Mesmann, sténographe du Conseil municipal, professeur délégué de l'Académie dactylographique de France et de l'Institut International Dupleix.

Cours supérieure (vitesse) : Dimanche de 9 h. 30 à 11 heures du matin ; professeur : M. R. Richet, sténographe de la Fédération des Hôteliers du Centre et de la France, professeur diplômé de sténographie professionnelle de l'Institut International Dupleix.

Ces cours ont pour but de donner une sérieuse, aussi sont-ils faits par des professionnels. L'enseignement que donnera la « Société Berrichonne » n'est donc point à comparer à celui des théoriciens, non professionnels, complètement étrangers aux professions de sténographes et de dactylographes.

Adressez les demandes de renseignements aux professeurs chargés des cours : Mlle Mesmann, 5, rue Joyeuse, et M. Richet, 60, rue Bourbonnoux, à Bourges.

SAINT-AMAND Maramand. — Sur la plainte de M. Louis Pajot, demeurant route de Bourges, qui avait trouvé dans le jardin de son voisin, Joseph Dubourg, cordonnier, vieille route de Meilland, une courtoise et un sac lui appartenant, la police s'est livrée à une enquête. Malgré ses dénégations, Dubourg a été inculpé de vol.

Le garde champêtre Henardat a surpris M. Joseph Dubourg, 46 ans, ouvrier cordonnier, demeurant vieille route de Meilland, alors qu'il était en train de garnir son panier avec les noix appartenant à des propriétaires qui lui sont voisins. Procès-verbal lui fut dressé pour ce délit. Une perquisition effectuée chez le récidiviste a fait découvrir de nombreux engins de chasse prohibés. Pour cette délit, des poursuites seront intentées contre le délinquant.

SANCERRE Arrestation. En vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction à Sancerre, les gendarmes ont arrêté à Saint-Bouize Gabriel Trézel, 27 ans, ouvrier agricole, ayant travaillé dans diverses fermes de la région sans y établir domicile fixe.

DUN-SUR-AURON UN CYCLISTE FAIT UNE CHUTE ET SE BLESSE GRAVEMENT

Lundi dernier, vers 13 h. 30, en se rendant à son travail, Jean Leuvre, 31 ans, ouvrier ébéniste chez M. Cantin, est tombé de bicyclette. Il lui fut relevé et reçu les soins du docteur Huchon, qui constata une fracture de la clavicule droite, ce qui entraînera une incapacité de travail d'environ un mois.

SUICIDE. — Ces jours derniers, Mme Bertrand, 50 ans, s'est jetée dans l'Auron, au lieu dit Grosport. Quant on la retrouva, elle avait cessé de vivre. On attribue le suicide à la misère.

FOEY ELECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES

Dimanche dernier ont eu lieu les élections municipales complémentaires pour pourvoir au remplacement de M. Auguste Fourreau, dont l'élection a été annulée par le conseil de préfecture.

M. Etienne Rousseau, ancien conseiller a été élu par 174 voix contre 168 à M. Edmond Blot.

GENOUILLY Collision. — Une collision a eu lieu entre un camion conduit par M. Méthivier, au service de M. Méthivier, un autre auto conduite par M. Chevalier. Ce dernier véhicule a été pris en écharpe et culbuté dans le fossé. M. Chevalier est sorti indemne de l'accident, mais la voiture est fortement endommagée.

LA GUERCHE Soirée. — Paulin, le Fréjol français, seul dans son genre, qui, lors de son séjour chez M. M. Descamps, avait donné une soirée au profit des hospices de La Guerche, et qui avait laissé le meilleur souvenir, donnera le vendredi 2 octobre, suite du Tivoi, la même séance. Nous sommes convaincus que nombreux seront les spectateurs qui viendront l'applaudir.

MONTIGNY Grivèlerie. — Mme veuve Launille, née Louise Mangere, 38 ans, aubergiste à Montigny, a déposé une plainte à la gendarmerie contre Mary Valot, employé chez un cordonnier d'Elrechy, qui après s'être fait servir à dîner, a refusé d'acquiescer le montant de sa note.

POISEUX Vols. — Ces jours derniers, plusieurs vols ont été commis, l'un au préjudice de M. Robin, domes-tique de ferme, à qui il a été dérobé un portefeuille contenant 20 francs, et de M. Etienne Guillot, également domestique de ferme, à qui il a été dérobé une paire de chaussures, une lanterne à acétylène et une chemise, le tout estimé 120 francs. Les soupçons se portent sur un gamin d'une quinzaine d'années, employé à la ferme des Varoux.

VAILLY-SUR-SAULRE Double convention. — Les gendarmes ont dressé procès-verbal contre Camille Blin, 32 ans, journalier aux « Mollets », commune de Jussy, qui, sans autorisation, a permis de faire une livraison de bois accroché la jeune Carmen Vacher, 5 ans, dont les parents habitent rue du Guide, 13.

L'enfant roula sous la voiture dont une des roues lui passa sur le corps et vendredi, avec de sérieuses contusions, elle fut transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La voiture était conduite par M. Pelletier, de Monkenis, qui charroyait pour le compte de M. de Champlin. L'accident serait dû à l'imprudence de la victime.

Association des mutilés. — A l'occasion de leur mariage les époux Vagnin-Lacour ont remis la somme de 17 fr. 25, produit d'une collecte, à la société des mutilés de guerre. Une autre somme de 19 fr. 10, provenant également d'une collecte faite un mariage, a été versée à la caisse de l'association, et a été versée à la caisse de l'association.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE Les gendarmes ont arrêté Mme Deslorieux, accusée de l'incendie de la maison appartenant à M. Chausseret, situé à la Celle-d'Auxy.

Après avoir erré dans les bois, elle était revenue dans la nuit de dimanche à lundi chez M. Joneau, habitant audit lieu. Elle a été transférée à la prison d'Autun.

La seconde victime de la tragique partie de pêche de Chalons est retrouvée

Chalons-sur-Saône, 29 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Après d'actives recherches, le corps de M. Claude Oudot, la deuxième victime de la tragique partie de pêche de dimanche dernier, que « Paris-Centre » a relaté dans son numéro d'hier, a été retrouvé au même endroit que le corps de son beau-frère, M. Barraud.

CHALONS-SUR-SAONE Pour les animaux. — Un comité provisoire composé de MM. Tardy, Brou, Prieur, Brill, Guépe, Piffaut, Humbert, Gay, Mmes Chagniard et Fernot, vient de se fonder à Chalons en vue de la création dans notre ville d'une filiale de la Société protectrice des animaux.

Mariniers en grève. — A l'exemple de leurs collègues lyonnais, un certain nombre de mariniers chalonnais se sont mis en grève.

Association des maires de S.-et-L. — Le conseil de l'Association se réunira à Chalons, hôtel de ville, le dimanche 3 octobre, à 10 heures du matin.

Les cigognes. — Près de Chalons, on a remarqué un important passage de cigognes.

Les retraités de S.-et-L. — Sous la présidence de M. Brunot, la Fédération des retraités civils et militaires de S.-et-L. s'est réunie à Chalons. M. Chapin, sénateur de S.-et-L., y assistait. Les membres du congrès se sont principalement occupés des mesures propres à abréger les lenteurs de l'administration en ce qui concerne l'établissement des dossiers des pensions révisées.

Arrestations. — Pierre Durbeiz, 30 ans, né à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre), a été arrêté pour vol d'une bicyclette à un garçon charcutier.

Pour volences sur sa petite fille, âgée de 15 ans, Henri Bochard, 63 ans, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

UN JEUNE BOUCHER SE BLESSE D'UN COUP DE COUTEAU

Le jeune Alphonse Narbol, 17 ans, demeurant rue des Pudeurs, 39, ouvrier boucher chez M. E. Commeau, rue de la Gare, détaillant de la viande lorsque son couteau glissa sur un os. La lame lui pénétra au-dessus de la rotule droite et lui occasionna une plaie assez sérieuse. Le blessé a reçu les soins nécessaires à l'Hôtel-Dieu.

Un peintre tombe d'une échelle. — Un ouvrier peintre des ateliers de construction des locomotives, M. Jean-Marie Thomas, 30 ans, demeurant rue des Pudeurs, était monté sur une échelle au cours de son travail, quand le pied de cette dernière glissa et lui fit perdre l'équilibre. Tombant de plusieurs mètres, M. Thomas se blessa à la figure et se contusionna fortement l'épaule gauche.

Séance récréative. — Deux soirées seront offertes cette semaine, samedi et dimanche, par la J. O. à ses membres honoraires. Comme d'habitude les cartes d'entrée seront adressées à domicile. La location des places (0 fr. 25 par place), aura lieu salle du cercle Saint-Laurent, rue de la Verrerie, jeudi et vendredi, de 13 à 19 heures, et samedi de 13 à 14 heures.

Le Comité de la J. O. espère que cette fois encore les nombreuses personnes, qui s'intéressent au développement de cette jeune Société, ne manqueraient pas d'envoyer les articles et contributions de bois déposés sans compter au cours de cette soirée.

Sous les roues d'une voiture. — Un accident grave s'est produit lundi soir, vers 17 heures, près de la sortie des usines, porte du Guide. Un groupe d'enfants du quartier jouaient sur la chaussée, lorsqu'un char qui sortait de faire une livraison de bois accrocha la jeune Carmen Vacher, 5 ans, dont les parents habitent rue du Guide, 13.

L'enfant roula sous la voiture dont une des roues lui passa sur le corps et vendredi, avec de sérieuses contusions, elle fut transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La voiture était conduite par M. Pelletier, de Monkenis, qui charroyait pour le compte de M. de Champlin. L'accident serait dû à l'imprudence de la victime.

Association des mutilés. — A l'occasion de leur mariage les époux Vagnin-Lacour ont remis la somme de 17 fr. 25, produit d'une collecte, à la société des mutilés de guerre. Une autre somme de 19 fr. 10, provenant également d'une collecte faite un mariage, a été versée à la caisse de l'association, et a été versée à la caisse de l'association.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE Les gendarmes ont arrêté Mme Deslorieux, accusée de l'incendie de la maison appartenant à M. Chausseret, situé à la Celle-d'Auxy.

Après avoir erré dans les bois, elle était revenue dans la nuit de dimanche à lundi chez M. Joneau, habitant audit lieu. Elle a été transférée à la prison d'Autun.

A Romenay, un jeune cycliste temponné par une auto succomba à ses blessures

Chagny, 29 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Le jeune Robert Mazuy, 12 ans, fils aîné d'une famille de huit enfants, se trouvait à bicyclette route nationale à Romenay. Soudain une auto conduite par M. Hiersin, négligant à Chalons, déboucha avant l'heure de l'ouverture de la chasse et le renversa sur le sol. L'auto s'arrêta à côté de lui et le jeune cycliste fut transporté à l'hôpital où il ne tarda pas à succomber des suites de ses blessures.

CONCOURS DE JUMENTS POUILLIÈRES DE TRAIT

Le concours-foire de juments pouillières de trait qui s'est tenu sur la vaste place de la Jonchère, samedi 28 courant, a eu un plein succès, malgré la pluie et les mauvais temps qui ont empêché beaucoup de visiteurs de venir.

Environ 120 juments et poulains avaient été amenés et les membres de la commission eurent fort à faire pour le classement.

Voici le palmarès : Première catégorie : juments suitées. — 28 présentes, 21 primées. Premier prix : Comtesse à M. Farnier, à Vigny-Paray, 250 fr. ; 2. Aleziane, à M. Cernin, de Chizey-Gueugnon, 230 fr. ; 3. Tiranne, à M. le marquis de Chazerges, de Gueugnon, 200 fr. ; 4. Mignonne, à MM. Villégar, de Fauré, et Forêt, de Rigny-sur-Arroux, 180 fr. ; 5. Faveulle, à M. Carré, à Essarville-Gueugnon, 150 fr. ; 6. Marcol, à M. Roux de Bézeux, de Saint-Vincent-les-Bragny, 140 fr. ; 7. Comète, à M. le baron H. de Ponnat, de Clessy, 120 fr. ; 8. Quereulleuse, à M. Mathieu, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 120 fr. ; 9. Tivoyard, à M. Godeau, de Chazerges, de Gueugnon, 110 fr. ; 10. Madelon, à M. Roux de Bézeux, surnommé, 100 fr. ; 11. Nègresse, à M. le baron de Ponnat, de Clessy, 100 fr. ; 12. Fanny, à M. G. de Valence, de Vendennes-sur-Arroux, 80 fr. ; 13. Compère, à M. de Chazerges, surnommé, 80 fr. ; 14. Bichède, à M. Garnier, de Perrecy-les-Forêts, 80 fr. ; 15. Vierge, à M. Daval, de Vougon-La-Chapelle, 70 fr. ; 16. M. de M. Jean-Marie Ducloux, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 17. Comtesse, à M. Doven, aux Planches-Guerraux, 60 fr. ; 18. Fanny, à M. Colinet, de Clessy, 60 fr. ; 19. Sabine, à M. Daval, de Vougon-Grandchamp, 60 fr. ; 20. Mille, à M. Daval, de Vougon-La-Chapelle, 50 fr. ; 21. Tante, au même, 50 fr. ; 22. M. de M. Jean-Marie Ducloux, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 40 fr. ; 23. Comtesse, à M. Doven, aux Planches-Guerraux, 40 fr. ; 24. M. de M. Morin, de Clessy, 140 fr. ; 25. Suzette, à M. Léonard Prieur, du Noiret-La-Chapelle, 100 fr. ; 26. Rébecca, à M. Roux de Bézeux, déjà nommé, 100 fr. ; 27. Apolline, à M. Mathieu et Cie, à Neuvy-Grandchamp, 80 fr. ; 28. Victoire, à M. Garnier, de Perrecy-les-Forêts, 80 fr. ; 29. Coquette, à M. Pelletier, de Chazerges, 80 fr. ; 30. Millaud, à M. Pelletier, de Marschal-Saint-Vincent-les-Bragny, 80 fr. ; 31. Tessane, à M. Pécourt, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 32. Griffonne, à MM. Villégar, de Fauré et Bonnot, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 33. Coquette, à MM. Godeau et Mazille, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 34. Rosette, à M. H. de Ponnat, de Clessy, 60 fr. ; 35. Alouette, à M. J. M. Ducloux, de Vougon-La-Chapelle, 60 fr. ; 36. Alsace, à M. Mathieu, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 60 fr. ; 37. Faveulle, à M. Carré, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 38. Bagatelle, à M. Létréche, de Saint-Vincent-les-Bragny, 50 fr. ; 39. Pâquerette, à M. Fèvre, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 50 fr. ; 40. Biche, à M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr. ; 41. M. de M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr.

Deuxième catégorie, juments non suitées : Premier prix Pauline, à M. Roux de Bézeux, de Saint-Vincent-les-Bragny, 200 fr. ; 2. Saïda, à M. Touillier, de Saint-Vincent-les-Bragny, 200 fr. ; 3. Boule, à M. de M. de Vendennes-sur-Arroux, 160 fr. ; 4. Millaud, à M. Morin, de Clessy, 140 fr. ; 5. Suzette, à M. Léonard Prieur, du Noiret-La-Chapelle, 100 fr. ; 6. Rébecca, à M. Roux de Bézeux, déjà nommé, 100 fr. ; 7. Apolline, à M. Mathieu et Cie, à Neuvy-Grandchamp, 80 fr. ; 8. Victoire, à M. Garnier, de Perrecy-les-Forêts, 80 fr. ; 9. Coquette, à M. Pelletier, de Chazerges, 80 fr. ; 10. Millaud, à M. Pelletier, de Marschal-Saint-Vincent-les-Bragny, 80 fr. ; 11. Tessane, à M. Pécourt, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 12. Griffonne, à MM. Villégar, de Fauré et Bonnot, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 13. Coquette, à MM. Godeau et Mazille, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 14. Rosette, à M. H. de Ponnat, de Clessy, 60 fr. ; 15. Alouette, à M. J. M. Ducloux, de Vougon-La-Chapelle, 60 fr. ; 16. Alsace, à M. Mathieu, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 60 fr. ; 17. Faveulle, à M. Carré, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 18. Bagatelle, à M. Létréche, de Saint-Vincent-les-Bragny, 50 fr. ; 19. Pâquerette, à M. Fèvre, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 50 fr. ; 20. Biche, à M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr. ; 21. M. de M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr.

Troisième catégorie, poulaines de 30 mois. — Premier prix, Sans-nom, à M. le marquis de Chazerges, de Gueugnon, 150 fr. ; 2. Faveulle, à M. Carré, de Vougon-La-Chapelle, 120 fr. ; 3. Ragotte, à M. le marquis de Chazerges, de Gueugnon, 100 fr. ; 4. Beauté, à M. Jean-Marie Ducloux, de Vougon-La-Chapelle, 80 fr. ; 5. Marquise, à M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 80 fr. ; 6. Millaud, à M. Pelletier, de Marschal-Saint-Vincent-les-Bragny, 80 fr. ; 7. Tessane, à M. Pécourt, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 8. Griffonne, à MM. Villégar, de Fauré et Bonnot, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 9. Coquette, à MM. Godeau et Mazille, de Rigny-sur-Arroux, 60 fr. ; 10. Rosette, à M. H. de Ponnat, de Clessy, 60 fr. ; 11. Alouette, à M. J. M. Ducloux, de Vougon-La-Chapelle, 60 fr. ; 12. Alsace, à M. Mathieu, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 60 fr. ; 13. Faveulle, à M. Carré, de Vougon-La-Chapelle-aux-Mains, 60 fr. ; 14. Bagatelle, à M. Létréche, de Saint-Vincent-les-Bragny, 50 fr. ; 15. Pâquerette, à M. Fèvre, de Lacoour-Neuvy-Grandchamp, 50 fr. ; 16. Biche, à M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr. ; 17. M. de M. Naulin, de Vendennes-sur-Arroux, 50 fr.

Un certain nombre de poulains, âgés de 6 à 8 mois, se sont vendus de 2.000 à 3.000 francs l'un, ce qui constitue un joli rapport pour les éleveurs.

Chaque année ce concours du 26 septembre amène un plus grand nombre de juments pouillières de trait et de roulines, et les organisateurs sont heureux d'en enregistrer une fois de plus le succès.

CHAROLLES LA MONTE DE 1925 EN SAONE-ET-LOIRE

Les propriétaires qui désirent présenter leur étalon à la monte de 1925, doivent adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de leurs arrondissements, ou des formulaires imprimés soumis à leur disposition. Les déclarations seront reçues jusqu'au 2 novembre inclusivement. Les étalons non déclarés et non inscrits dans les délais prescrits, ne seront pas examinés par la commission qui se réunira.

Chazelles, école de dressage le mercredi 11 novembre à 14 heures.

Chagny, départ d'étalons le vendredi 27 novembre à 10 heures. Les étalons qui, pour un motif quelconque n'auraient pu être examinés avant, pourront subir leur épreuve à Cluny, au dépôt d'étalons le vendredi 27 novembre, à 10 heures, en condition de prévenir le directeur 3 jours à l'avance.

Vol. — Dans une caisse de vins mousseux expédiée par M. Gaume-de-Lentigny, et adressée à M. Segaud, cafetier, il a été soustrait en cours de route, 11 bouteilles. La gendarmerie procède à une enquête.

Vous êtes trop prodigue, Monsieur, un pareil présent pour le peu que nous avons été heureux de pouvoir faire !

— Je vous dois de représenter en ce moment un soldat de France, c'est-à-dire le symbole de la bravoure, de l'entraîne et de la victoire. Vous voyez, Madame que ce peu de chose n'est rien en comparaison de ce que vous m'offrez.

— On ne saurait être plus aimable, Monsieur.

Et se retournant vers les blessés témoins de cet « a-parlé »

— Mes enfants, voyez ce que j'ai à vous distribuer de la part de...

— Votre camarade, acheva Rorik en mettant la main à son bonnet de police.

— Vive le camarade ! crièrent les soldats. Vive notre allié !

— Disons plutôt frère, si vous voulez, mes amis, riposta le Prince. Alléluia, non, car ma nation est neutre, mais nous pouvons dire à nos frères en toute vérité.

LOUHANS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Au début de l'audience M. Vincent-Jean-Julien, de Saint-Etienne-Bresse, prêt serment comme garde-chasse.

Félix Giers, 49 ans, pour mendicité et défaut de carnet anthropométrique est condamné à 3 mois de prison (25^e condamnation).

Lionel Quantenier, soldat au 16^e train automobile, pour vol d'un pistolet automatique, un mois de prison avec sursis, sera reconduit à son corps par les soins de la gendarmerie.

MM. François Goyet, de Condal et Alexandre Vélon, de Lacheroux (Ain) pour avoir chassé avant l'heure de l'ouverture de la chasse sont condamnés, le premier à 100 francs d'amende, avec sursis et 50 francs ou la confiscation de l'arme ; le deuxième à 100 francs d'amende avec sursis et 50 francs ou la confiscation de l'arme.

Touchebat, 34 ans, pour avoir frappé M. Mazoyer, de Rancy, est condamné à 50 francs d'amende sans sursis.

Claude Fatet, cultivateur à Simandre, pour violence de 20 francs d'amende avec sursis.

Ernest Chappé, 19 ans, pour violence sur un enfant de 8 ans, 3 mois de prison, avec sursis.

MAÇONS Dépot de remonte. — Le dépot achètera, à Maçon, les 3, 10, 17 et 24 octobre et 3, 14, 21, 28 novembre.

Montceau-les-Mines, à Gélard et à Paray-le-Monial, le 22 octobre.

Charolles, le 10 novembre.

PARAY-LE-MONIAL Mutuelle établie. — A la suite d'une réunion du bureau qui s'est tenue à la mairie le 22 octobre, les sinistrés du semestre ont été malheureusement 285 nombres bien qu'il n'y ait pas eu d'épidémie. La somme nette à rembourser aux sinistrés s'élève à 11.000 francs.

Fort heureusement et grâce à la précaution prise par la Société de se créer une importante réserve de 80 francs ou sera payé (voir) sensiblement relevée et le bureau se fixe à 0,9 %.

L'Assemblée générale aura lieu le 11 octobre. Messe corporative à la Basilique à 8 h. et de 10 h. à 9 h. et de 10 h. à 11 h. (paiement des cotisations, règlement des sinistrés).

Banquet à midi. Préfère de s'inscrire avant le 9 octobre, chez le secrétaire ou chez le Président de la Société.

Les dames et les membres honoraires sont admis au banquet.

SIMANDRE-LES-ORMES Sauvetage. — Grâce au dévouement de deux vétérinaires, MM. Perret et Marceau, M. et Mme Bédard, en somme de se noyer dans la Saône, très grosse, ont été arrachés à la mort.

TOURNUS Etat civil. — Suzanne Bonin. Publications de mariages. — Antoine Jacques, ouvrier, et Claudine Bilonnet ; Claude Bédard, et Cecile Rivet ; Maurice et Marie.

Décès. — Joseph Charot, 54 ans, cultivateur.

LE CONCOURS DE POESIES DE L'ALLIANCE NATIONALE

A la demande d'un grand nombre d'auteurs désireux de prendre part au concours de poésies de l'Alliance nationale, les organisateurs ont décidé de reporter au 30 octobre la date extrême d'envoi de manuscrits. Nombre de concurrents possibles n'ont pu être touchés en effet, qu'à leur retour de vacances, par les circulaires fixant les conditions du concours.

Nous rappelons que cette épreuve est dotée de 10.000 francs de prix, dont un premier prix de 5.000 francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Alliance Nationale, 28, rue du 4-Septembre, Paris (2^e).

YONNE A Dammemoine, un échafaudage s'abat

Un maçon est grièvement blessé

Tonnerre, 29 septembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Hier à 16 h. 30, M. Joseph Robert, 25 ans, maçon, demeurant à Tronchay, réparait une maison située à Dammemoine. Soudain l'échafaudage sur lequel il était monté s'effondra sur le sol et le malheureux ouvrier fut pris sous les montants, bois et matériaux.

M. Robert fut conduit immédiatement à son domicile où le docteur Ziolfow constata une grave blessure à la tête.

SENS Accident d'auto. — Une collision d'automobiles s'est produite à l'intersection au chemin de ronde de l'Esplanade et la rue de la République.

Une auto venant de la direction de Troyes traversa la ville pour se rendre à Montargis et avait emprunté le chemin de ronde. Arrivé au tournant de la rue de la République, l'automobiliste ne put voir une autre auto se dirigeant sur Paris qui lui barra la route.

La première auto, qui roulait doucement, alla donner dans l'angle dans le blanc de cette voiture qui appartenait à M. Hirosl, rue Mironnais, à Paris.

Aucun accident de personnes.

Trouvailles. — Un chapelet à gros grains gris, un chapelet en perles jaunes brunes ; un collier en osier contenant 40 kilos de pommes ; un panier à bouteilles vides ; un chapeau de dame en cuir marron ; une sac à main contenant 5 francs et divers objets ; un petit sac vert contenant un chapelet ; un porte-monnaie noir contenant 0 fr. 85 et divers objets.

TONNERRE Trouvailles. — Il a été trouvé : un carton contenant une quinzaine de faux-cols en toile, par l'agent Olivier et déposé au bureau de police ; un rasoir mécanique dans son étui, par M. Jean Thévenot, 9, rue Jean-Garnier, et déposé au bureau de police.

JOIGNY Mérite agricole. — M. Emmanuel Dubreuil, ancien inspecteur primaire au lycée, vient d'être nommé officier du mérite agricole.

Il était chevalier depuis le 11 février 1911.

Avis mortuaires

SAINT-MENOUX
Vous êtes prié de vouloir bien assister aux convulsions et service de

Marquis Henri de CACQUERAY DE LORME
décédé accidentellement dans sa 36^e année, la cérémonie funèbre aura lieu en l'église de Saint-Menoux (Allier), le jeudi 1^{er} octobre, à 10 h. 30.

Vous êtes prié d'assister aux Convulsions, Service et Enterrement de

Madame veuve GUENOT
décédée en son domicile, à Vandenesse, le 29 septembre 1925, dans sa 82^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le 2 octobre, à 10 heures (heure légale) en l'église de Vandenesse. De la part de : M. et Mme Rebillard et leurs enfants, Mme veuve Beaune et ses enfants, Mme veuve Cheuret et ses enfants, de sa sœur et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convulsions, Service et Enterrement de

Monsieur Emile-François ROBERT
Vendeur de Journaux

décédé à l'Hôpital de Nevers, le 29 septembre 1925, dans sa 44^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 30 courant, à 15 h. 30 (heure légale), en la Chapelle de l'Hôpital de Nevers.

On se réunira à l'Hôpital, 1, rue de Paris. De la part de : M. et Mme Jean Gendry, ses enfants ; Mlle Augustine Gendry ; M. et Mme Emile Gendry, ses petits-enfants ; Mlle Colette Gendry, son arrière-petite-fille et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Madame Veuve Charles CAMERON
Née Marguerite PRILLOT

décédée en son domicile, à Nevers, 9, rue Creuse le 27 septembre 1925, à l'âge de 91 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 30 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 3/4. De la part de : M. et Mme Jean Gendry, ses enfants ; Mlle Augustine Gendry ; M. et Mme Emile Gendry, ses petits-enfants ; Mlle Colette Gendry, son arrière-petite-fille et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convulsions, Service et Enterrement de

Mademoiselle Elise BONNOT
Directrice d'école à Léré

décédée, en son domicile, le 29 septembre 1925, dans sa 55^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 1^{er} octobre, à 10 heures, heure légale, en l'église de Léré. De la part de : M. Desrés Bonnot, son frère ; Mme veuve Blondin, Mlle Julie Bonnot, ses sœurs ; M. et Mme Louis Blondin, M. et Mme Jules Blondin et leurs enfants, ses neveux et petits-neveux, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Remerciements

Les familles Berger, Le Grand, Foucault, Lescaigne, Prévot et Miroir, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Veuve Adrien FOUCAULT

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Dégustez les VINS toujours irréprochables DE FÉLIX POTIN

vous les apprécierez

Dépôtaires Correspondants dans toute la France

Les Sports

J. O. C. (1) BAT SPORTING CLUB
MONTPELLIEN (1) PAR 5 BUTS A 0

Le match comptait pour le championnat de Seine-et-Oise, Division d'honneur. Cette belle victoire vient confirmer les résultats obtenus par le J. O. depuis le début de la saison.

Toute la partie fut à l'avantage de l'équipe creusoline, qui imposa son jeu à l'équipe adverse. La ligne d'avants, désorganisée par l'absence de l'avant-centre, fut longue à se mettre en action.

En deuxième mi-temps, l'aile droite réussit de très belles attaques et contribua largement au succès creusolin. La ligne de demis était dans un mauvais jour et ne fournit pas son jeu habituel. Quant à la défense, elle brisa facilement les quelques attaques montpelliennes.

Dimanche 14 octobre, la J. O. recevra sur son terrain de Montpercheur l'excellente équipe de l'Avant-Garde Saint-Lazare d'Autun.

L'OUVREUR DU STADE DE PITHIVIERS

Pour l'ouverture du stade de la gare, le Club athlétique Pithivérien s'est rencontré dimanche avec l'équipe première de la société d'Igny qui a été battue par 8 à 1.

AVENIR SPORTIF DE FOURCHAMBAULT BAT IMPHY, PAR 3 BUTS A 1

Pi la musique adoucit les mœurs, elle n'empêche pas les fervents du ballon rond d'être de véritables enragés, même lorsqu'ils sont bœnés par des flots d'harmonie. L'Union musicale ayant été prêtée son concours à la première manifestation sportive de la saison, nos concitoyens s'élançèrent à l'assaut des bois adverses et réussirent, par 3 à 1, force à la consigne. Avouons cependant que ce ne fut pas sans mal et la défaite mitigée aux équipiers d'Imphy, est plus qu'honorable pour les vaincus.

Les joueurs de première et de deuxième équipes du A. S. F. ont été priés de se rendre, demain jeudi, à 20 heures, salle de la mairie.

A. S. DEGIOISE (1) BAT U. S. LUZYCOISE PAR 6 BUTS A 2

Partie très pénible, jouée sur un terrain couvert d'eau. De ce fait Decize talonne au début, mais se reprend vite et impose son jeu.

A. S. DEGIOISE (2) BAT U. S. LUZYCOISE (2) PAR 9 BUTS A 2

Galop d'entraînement pour les jeunes. Concours exhibition de Luzy qui se laisse néanmoins surclasser.

LES CONCERTS DE T. S. F.

Programme d'aujourd'hui mercredi 30 septembre : « RADIO-PARIS »

A 12 h. 30 : radio-concert Lucien Paris : 1^{er} Marche des Réjouis-Bon Temps, P. Wachs ; 2^o Dream of Orient, valse, Dardany ; 3^o Après un rêve, solo de violon, G. Faure ; 4^o Czernowitz Czardas, G. Michalek ; 5^o Fugade japonaise, F. Salbert ; 6^o Réverie, solo de violoncelle, H. Wood ; 7^o Monde d'Amour, mélodie, H. Buscher ; 8^o La Légende du Point d'Argenton, trio, Fourdrin-Delsaux ; 9^o Avant Printemps, grecchinellet, 1^{er} chant Hindout, solo de violon, Rimsky-Korsakoff ; 11^o Aveux, Rogélio Korsakoff ; 12^o Tarentelle, Ch. Quef ; 13^o Andante, solo de violoncelle, Gluck ; 14^o Chanson intime, 1^{er} de la Princesse-Chapelier ; 15^o Give me a kiss, Gexard, M. Darnas.

A 20 h. 15 : radio-communication de l'agriculture ; 20 h. 45 : radio-concert : Fragments du Roi d'Ys, opéra-comique de Lalo, avec le concours de Mme André Genty, Mme Nadia Mariel, et Mlle Marly de l'Opéra-Comique, M. Murany.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m.), radio-concert avec le concours de M. Maurice Gouineau, secrétaire général de « Je sais tout » ; Mlle Marcelle Richard, Ariège, cantatrice ; Mlle Marcelette Gendry, 1^{er} chant Hindout, solo de violon, Rimsky-Korsakoff ; 11^o Aveux, Rogélio Korsakoff ; 12^o Tarentelle, Ch. Quef ; 13^o Andante, solo de violoncelle, Gluck ; 14^o Chanson intime, 1^{er} de la Princesse-Chapelier ; 15^o Give me a kiss, Gexard, M. Darnas.

ECOLE SUPERIEURES DES P. T. T.

A 15 heures, radio-émission du concert symphonique donné au salon des inventions (23^e concours Lépine), chef, M. Germain.

Programme : La Giraldia (Janturang) ; Norma, ouverture (Bellini) ; Marou, entracte (Rabaud) ; Hérodiade, fantaisie (Massenet-Alpert) ; Nocturne (Tchaikowski) ; Enigma-valse (Poppy) ; Les regrets de l'ancien (Lasserre) ; Topsy, chanson (Chillemont) ; Lucie de Lamorneur (Donizetti) ; Fleurs et femmes, intermède (Razigade) ; Elle n'est pas si mal que ça (Christine) ; Marche des Petits matelots (Cano).

A 20 h. 30 : 1^o Conférence sur la Pologne, par M. le comte Polinsky ; 2^o Audition d'œuvres d'auteurs polonais ; a) Fantaisie stocque (Ponicki) ; b) Chanson triste (Mlle Chausseuil) ; c) Menuet (Paderewski) ; Nocturne (Chopin) ; Mazurka (Chopin) piano, Mlle M. Tramblay ; d) Berceuse (F. Chopin) Mlle Lucie Gay ; e) Polonoise (Sakoff) Mlle Henriette Ferrier ; d) Polonoise (Chopin) Mlle Lucie Gay ; Villanelle, 1^{er} chant (Gardier) Mlle Lucie Gay ; Zapateado (P. Sarasate) violon, Mlle H. de Broglie ; Chanson géorgienne (Rachmaninoff) ; Le cœur du poète (Grieg) Mlle Henriette Ferrier.



Voici la rentrée!

Vous songez, Madame, à vêtr chaudement votre écolier. Vous voudriez aussi lui donner de

bons vêtements qui durent avec lesquels il puisse à son cœur joie pendant les récréations. Car vous ne tenez nullement à passer vos soirées à "raccommoder" !

Amez-nous votre garçonnet. Nous avons ce costume solide dont il a besoin vêtement chaud et élégant que vous aurez à des

prix d'avantageux

Norfolk draperie fantaisie... 95 75 59. en velours ou coteline... 69 59. Uniforme belle chevotte marine depuis 155.

Maison BOREL

CHAZERAIN Successeur 85, Rue du Commerce - NEVERS

"Chazerain habille bien"

Foires et marchés de la région

AUXERRE. — On cotait : poulets de 6.50 à 7.50 la livre ; lapins, 4.50 à 5 fr. ; beurre, 12 à 16 fr. le kilo ; œufs, 7.50 à 7.75 la douzaine.

LA PACAUDIÈRE. — On cotait : bœuf de boucherie, 5.50 le kilo poids vif ; porc de travail, 6.00 à 7.00 ; la paire ; vaches à lait, 2.00 à 2.80 fr. pièce ; vaches à veau, 2.50 à 3.00 fr. pièce ; veaux de boucherie, 3.40 à 3.50 la livre, génisses 1.50 à 1.80 fr. pièce ; moutons gras 2.50 à 3 fr. la livre ; moutons d'élevage 110 à 130 fr. pièce ; porcs gras 6.90 à 7.20 les 100 kilos ; chèvres 90 à 150 fr. pièce.

Beurre 6.50 à 7 fr. la livre ; œufs 5.50 à 6 fr. la douzaine ; poulets 20 à 25 fr. la paire ; pigeons 7.50 à 9.50 la paire ; canards 25 à 35 fr. ; oies 26 à 32 fr. pièce ; pintades 14 à 16 fr. ; dinettes 30 à 35 fr. pièce ; lapins domestiques 19 à 26 fr. pièce ; fromages de vache 0.40 à 0.60 pièce, de chèvre 5.50 à 6.25 la douzaine ; pommes de terre 0.50 le kilo ; noix 2.50 le cent ; tomates 1.50 à 2 fr. ; poivrons 3 fr. ; tomates reines 0.50 pièce ; tomates 1.50 le kilo ; pêches 0.75 les 52.

TANNAY. — A la foire on cotait : vaches de boucherie de 5 à 5.25 le kilo ; vaches pleines et suitées de 2.50 à 3.50 fr. la pièce ; vaches à lait de 2.80 à 3.10 fr. la pièce ; veau de boucherie de 6.75 à 7.25 le kilo ; porcs gras de 7 à 7.25 le kilo ; noutrains, de 250 à 320 fr. la pièce ; laitons de 130 à 140 fr. la pièce ; moutons de 180 à 600 francs les 100 kilos.

Au marché on cotait : Beurre de 6 à 6.50 la livre ; œufs, 5.50 la douzaine ; crème, 0.50 la poche ; fromages, de 0.90 à 1 fr. pièce ; gars, 1.50 durs, 1.50 pièce ; poulets de grans de 18 à 25 fr. la paire ; gros poulets de 28 à 33 fr. la paire ; canards, de 22 à 25 fr. la paire ; pigeons, de 6 à 6.50 la paire ; perdrix grises, 6 fr. la pièce ; lapins, 5 fr. la livre ; lapins de garenne, 10 à 12 fr. pièce ; lapins domestiques, 2 fr. 50 la livre ; choux-leurs de 2 à 2.50 ; pommes de terre, 0.50 le kilo ; carottes, 0.35 le paquet ; épinards 0.75 le kilo ; haricots verts, 1 fr. la livre.

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 29 septembre 1925

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf, Quart derrière, 1^o qualité, 9.80 ; tloyau, 1^o qualité, 11.80 ; paleron, 1^o qualité, 7.50. Mouton. — Entier, 1^o qualité, 11.20 ; épaule, 1^o qualité, 9.50 ; poitrine, 1^o qualité, 7.00. Porc. — Entier ou demi, 1^o qualité, 11.30. Porel, — Demi-porc, 1^o qualité, 9.70.

VOAILLAGE. — Canards de ferme, la pièce 9 à 10.50, oies, le kilo, 9 à 9 ; poules toutes provenances, 11 à 15.25.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 5 à 16 ; brèmes, 3 à 5 ; brochets, 7 à 12 ; carpes, 3 à 10 ; goujons, 6 à 12 ; grenouilles, 1.50 à 2.50 ; perches, 4 à 6 ; tanches, 5 à 10 ; truites, 10 à 22.

LEGMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 13 à 20 ; rosa, 70 à 72 ; rouge, 53 à 68 ; jaune, 50 à 55 ; blanche, 45 à 55.

BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 16.50 ; Touraine, 13 à 15.50 ; Normandie, 10 à 14.50.

ŒUFS. — Le mille : Bris, Beauce, 640 à 650 ; Bournaillonnais, Nivernais, 650 ; Touraine, 620 à 630 ; Etrangers, 650 à 680 ; Auvergne, 590 à 620.

PROMAGÈS. — Gruyère, 8.50 à 12 ; Cantal, 8 à 8.20.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES : courant, 209, 208.50, 208, 207.50, 207, 206.50 ; prochain, 187.50 et 188 ; 3 d'octobre, 187 payé ; 3 de novembre, 187 et 187.50 payé ; cote officielle, 216 et 207. Tendence faible.

BLÉS : courant, 124.25 payé ; prochain, 123 payé ; novembre-décembre, 123.75 payé ; 4 de novembre, 120.50 payé ; tendance faible.

CAOUTCHOUCS : courant, 830 nominal ; prochain, 800 et 815 ; 3 d'octobre, 840 payé ; 3 de novembre, 810 vendeur, tendance faible.

CAFFÉS : courant, 94.25 à 94 payé ; prochain, 93.25 à 93.50 ; novembre-décembre, 92.50 et 92.25 payé ; 4 de novembre, 92.50 payé. Tendence faible.

CAOUTCHOUCS DIVERS : courant, 92 nominal ; prochain, 92 nominal ; novembre-décembre, 92 nominal ; 4 de novembre, 92 nominal. Tendence calme.

BOURSE DE PARIS

du 29 septembre 1925

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours de la veille. Includes sections for MARCHÉ A TERME and BANQUE A TERME.

BOURSES DE PILOTAGE

En 1926, l'administration de la Guerre accordera à un certain nombre de jeunes gens des classes 1927 (1^{er} et 2^e contingents) et 1928 (1^{er} contingent seulement), désireux d'effectuer leur temps légal de service dans le personnel navigant de l'aviation des bourses de pilotage leur permettant de subir un entraînement au pilotage dans les écoles d'aviation civiles, et de concourir pour l'obtention du brevet militaire de pilote d'avion.

Les candidats aux bourses de pilotage passeront en décembre 1925 un examen d'instruction générale et un examen médical, puis :

Les frais de chemins de fer engagés par les candidats pour se rendre aux centres d'examen leur seront remboursés.

Les élèves-pilote boursiers entreront en école en mars 1926 ; ils seront instruits, logés et nourris aux frais de l'Etat et toucheront une prime de 90 francs par mois.

Les jeunes gens des classes 1927 (1^{er} et 2^e contingents) et 1928 (1^{er} contingent) désireux de bénéficier de ces bourses, devront adresser le plus tôt possible une demande au ministre de la Guerre, 12^e direction, 4^e bureau, 231, boulevard Saint-Germain, pour qu'il leur soit envoyé une notice leur donnant tous renseignements complémentaires.



LES MAUX DE PIEDS

NOUVEAU REMÈDE POUR LES CHASSER

Il est devenu facile de se débarrasser de ses pieds maux de pieds depuis que l'on connaît l'action antiséptique, tonifiante et décongestionnante d'un bain de pieds salin. Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrate Rorick dans une cuvette d'eau chaude et de se tremper les pieds dans cette eau, pendant huit minutes, matin et soir, pendant la durée de la cure.

Les Sal rates Rorick remèdient et entretiennent vos pieds en parfait état. Ils se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.



Le Passé...!!

Le macaroni était présenté en longs tubes bien incommodes à manger

Aujourd'hui RIVOIRE & CARRET présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

Le présent. Hier le macaroni était présenté en longs tubes bien incommodes à manger

Aujourd'hui RIVOIRE & CARRET présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

Aujourd'hui RIVOIRE & CARRET présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

Aujourd'hui RIVOIRE & CARRET présentent leur nouveau macaroni sous une forme pratique et rationnelle

Une excellente recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : Achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina-sola, coca, cacao, fer et glycophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable, le flacon, 3 fr. 25, Pharmacie Reillon, et Pharmacie Nouvelle, rue des Archers, Nevers, Lachèvre, à La Charité.

Quant les froids

qui peuvent venir subitement et précipiter votre décision

Choisissez

à loisir votre APPAREIL DE CHAUFFAGE

en étudiant tous les modèles existants. Vous en trouverez une description détaillée avec de nombreuses illustrations dans le

CATALOGUE DEVILLE

qui vous sera remis gratuitement par tous les dépositaires de la marque ou à défaut par la Maison DEVILLE, à CHARLEVILLE (Ardennes), à laquelle il vous suffira d'écrire pour le recevoir par retour du courrier.



GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE RUBIS TORANGE

GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE RUBIS TORANGE

le groom a raconté l'aventure de son maître.

— Evidemment, l'ambassadeur veut prendre des nouvelles lui-même.

— Avez-vous quelques soupçons ?

— Rorik est un geste d'indifférence gaie :

— Des flottes ! mais laissons-les dans le lac, je vous en prie, Madame. Si Vos Altesse royales venaient nous faire une petite visite à Arélow et hier, elle y trouverait quelque intérêt. Le pays est très différent de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, c'est une contrée qui forme le trait d'union entre les deux civilisations, celle d'Orient et celle d'Occident et par là même, offre un attrait de comparaison.

— Oh oui, dirent ensemble les jeunes filles, nous connaissons toutes les capitales de l'Europe, sauf Arélow.

— Arélow, à La je m'arrête, fit Rorik. Je voudrais être chez moi votre cicéron. Je vous mènerais au Mont des Cerises où nos deux patrons Marc et José ont jeté les fondations de notre empire l'an 21 après Jésus-Christ.

— Beau projet, chers enfants, dit mélancoliquement le Prince, seulement il faudra que la guerre soit finie.

— Elle le sera, Monseigneur et l'essor de la France deviendra tel que vous trouverez un charme de plus à voyager. Les idées seront renouées, les usages changés, vous aurez franchi le fameux cône de l'histoire et vous regarderez un nouvel horizon.

Le prince approuvait, enchanté lui aussi de cette perspective qui le reposerait des angoisses passées. L'ambassadeur arriva comme ils parlaient et se fit aussitôt annoncer. Le comte Belmont était tout ému ; il battait en la main que lui tendait son jeune maître.

— Ah ! Monseigneur, encore une tentative contre Votre Altesse Impériale. Ces bandits sont insaisissables.

— Vous n'avez rien dit de cela à ma mère non cher ! conte.

— Rien, Sa Majesté est allée déjeuner chez la comtesse de Kéromal, le général est venu la chercher en automobile.

— Inutile de l'inquiéter. Je lui apprendrai moi-même ce qui est indispensable. Asseyez-vous, Excellence. La Princesse Gisla vous offre une tasse de café.

— L'ambassadeur obéit, tout en expliquant à son groom ce qu'il avait raconté minutieusement les moindres faits. Ce cheval doux, pas voyant, admirablement dressé, ne pouvait sans motifs s'emballer d'une pareille façon ; il y a là un mystère. Le groom a fini par avouer avoir parlé avec un individu se disant chauffeur, qui avait approché les chevaux, avait fait une remarque sur leur beauté.

— Alors, j'ai dispensé John de tout service, et je l'ai envoyé au bois afin qu'il tîche de retrouver cet homme.

— Il ne le retrouva pas, savez-vous, s'il est, comme je le crois, objecta Rorik, c'est une tentative de la Stelle-Négra, il est grisé. Seulement, j'ai moi, quelques indications.

— Oh ! dites-les Monseigneur.

— Plus tard, il faut savoir d'abord si le cheval est repêché, le faire examiner. Il n'aurait pas un domestique entrant et s'adressant au maître de maison.

— Monseigneur, c'est un groom qui demande Son Excellence.

— C'est John, fit Belmont ; voulez-vous m'autoriser à le recevoir, Prince ?

— Sûrement, répondit le Prince de X... vous pensez à quel point nous sommes tous anxieux. Amenez le groom, François.

Le groom avait quitté son costume de cheval, il n'avait aucune livrée, afin de passer inaperçu, d'éviter d'être reconnu par le maître gris.

— Il entra sur un squelette en main en attendant qu'on l'introduisît :

— Vous n'avez rien dit de cela à ma mère non cher ! conte.

— Evidemment, l'ambassadeur veut prendre des nouvelles lui-même.

— Avez-vous quelques soupçons ?

— Rorik est un geste d'indifférence gaie :

— Des flottes ! mais laissons-les dans le lac, je vous en prie, Madame. Si Vos Altesse royales venaient nous faire une petite visite à Arélow et hier, elle y trouverait quelque intérêt. Le pays est très différent de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, c'est une contrée qui forme le trait d'union entre les deux civilisations, celle d'Orient et celle d'Occident et par là même, offre un attrait de comparaison.



Aussi fraîche que sur les bancs de l'école.

Vous garderez, Madame, ce fraîcheur dont vous êtes fière, car les défauts qui enlaidissent (boutons, points noirs, pores dilatés, fêlissures) ne viennent que si l'on se néglige...

Lequel prendre? Vous avez le choix: d'un côté il y a tous les savons de toilette à base de suif, et de l'autre, Palmolive, le seul fait exclusivement d'huiles végétales.

Palmolive doit ses qualités aux huiles de Palme et d'Olive, trésors de beauté de l'antique Egypte, inégalées depuis.

Prix: 2 fr. 25

La mousse crémeuse agit comme une lotion vivifiante; massez-en doucement votre visage, tout le secret est là. Et si vous faites cette opération chaque soir, les années glisseront sur vous sans altérer la pureté de votre teint.



N° 8

FABRICATION FRANÇAISE

NOTICE CONCERNANT LES EMPLOIS DE CAVALIERS DE MANÈGE

Un certain nombre de places de cavaliers de manège sont vacantes à l'École supérieure de cavalerie à Paris, à l'École d'application de cavalerie de Saumur et à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Conditions: peuvent y prétendre les militaires de toutes armes ayant accompli la durée légale de service, exercés à soigner les chevaux, agrées par le ministre ainsi que par le commandant du régiment de l'École où ils demandent à servir.

Les engagements en qualité de cavalier de manège peuvent être contractés pour 1, 2, 3, 4 ou 5 ans.

Avantages: Les cavaliers de manège jouissent d'une solde spéciale qui progresse avec leur ancienneté de service et qui, jointe aux diverses indemnités se monte à environ: 13 francs par jour pour les cavaliers mariés; 10 francs par jour pour les célibataires (un relèvement de ces tarifs est actuellement à l'étude).

En plus de ces sommes, l'indemnité exceptionnelle de guerre de 2 francs par jour a été maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Les cavaliers de manège sont habillés aux frais de l'Etat (képi spécial). Ils logent en ville et se nourrissent à leurs frais. A l'École de Guerre et à l'École de Saint-Cyr, ils peuvent, s'ils sont célibataires et s'ils le désirent, être logés à l'École.

Il ont droit pour eux et leur famille aux soins médicaux gratuits.

A l'École de Saumur, une société de secours mutuels assure à ses adhérents les médicaments.

Plusieurs autres avantages pécuniaires en cas de maladie ou de naissance d'enfants. Après 15 ans de services, ils ont droit à une retraite proportionnelle, et après 25 ans, à la retraite d'ancienneté.

Les cavaliers de manège ont également accès aux emplois civils des tableaux F, G, et H, réservés aux engagés et rengagés.

Leur service consiste à panser et soigner les chevaux de l'École.

En dehors des heures consacrées à ce travail, ils jouissent d'une grande liberté.

Demandaes: Les demandes de rengagement peuvent être présentées pour l'une des trois divisions de région où il réside, s'il est passé dans la réserve. Dans le premier cas, elles seront revêtues de l'avis des chefs de l'intéressé, en particulier sur son aptitude à l'emploi et à l'accomplissement de l'état signalétique et des services et du relevé des punitions. Dans le second cas, outre ces deux pièces, elles devront être encore accompagnées d'un extrait de casier judiciaire et d'un rapport de la gendarmerie sur la conduite et la situation du candidat dans la vie civile.

Les demandes seront transmises au ministre de la guerre (2° direction, 1° bureau) par la voie hiérarchique si le candidat est encore sous les drapeaux, par le général commandant la subdivision de région où il réside, s'il est passé dans la réserve.

En plus de ces sommes, l'indemnité exceptionnelle de guerre de 2 francs par jour a été maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Les cavaliers de manège sont habillés aux frais de l'Etat (képi spécial). Ils logent en ville et se nourrissent à leurs frais. A l'École de Guerre et à l'École de Saint-Cyr, ils peuvent, s'ils sont célibataires et s'ils le désirent, être logés à l'École.

Il ont droit pour eux et leur famille aux soins médicaux gratuits.

A l'École de Saumur, une société de secours mutuels assure à ses adhérents les médicaments.

Plusieurs autres avantages pécuniaires en cas de maladie ou de naissance d'enfants.

Après 15 ans de services, ils ont droit à une retraite proportionnelle, et après 25 ans, à la retraite d'ancienneté.

Les cavaliers de manège ont également accès aux emplois civils des tableaux F, G, et H, réservés aux engagés et rengagés. Leur service consiste à panser et soigner les chevaux de l'École.

MENAGE, homme toutes mains, auto, chevaux de selle; femme cuisinière ou femme de chambre. S'adr. M. le baron H. d'ALMONT, La Servanerie, par Mehun-sur-Yèvre (Cher), 29.332

MENAGE, cuisinière, ou 2 femmes ensemble, cuisine et intérieur. Pour Bourges, vers octobre. Bureau du journal, 29.410

MENAGE, le mari jardinier, la femme bonne cuisinière, pour propriété bourgeoise. S'adr. à M. ANGOUVENAIRE, à Billechaume (Yonne), 29.363

MENAGE, l'homme à toutes mains, la femme occupée par moments seulement, ou célibataire. S'adr. bureau du journal, 29.398

MENAGE, jardinier et basse-courrière. Bonnes références exigées. Vicomte de MONTAIGNAC, Bagnard, à Bize-neuille (Allier), 29.386

MENAGE, homme toutes mains, femme bonne cuisinière. Bonnes références. S'adr. à M. DEPLOU, 9, rue du Longard, à Montargis (Loiret), 29.396

MAITRE D'HOTEL, FEMME DE CHAMBRE, COCHONNET, ensemble ou séparément. COURNU-THENARD, 6, place St-Sulpice, Paris, 29.385

PERSONNE sérieuse, pour s'occuper deux enfants 3 ans et 2 ans. Très bonnes références exigées. Place libre 15 octobre. M. IMBAULT, notaire, 5, rue Féry, Corbeil (Seine-et-Oise), 29.394

VALET DE CHAMBRE-CHAUFFEUR, sérieux, et FEMME DE CHAMBRE. Vicomte de SAVIGNY de MONCORPS, à Montambert (Nièvre), 29.251

ON OFFRE Monsieur seul, 50 ans, très sérieux, demande place GARDE de propriété, surveillance. Pourrait tenir intérieur d'un ménage bourgeois ou de personne seule, certain âge, ou tout autre poste de confiance. Excellentes références. Bureau du journal, 29.368

JEUNE FILLE, 17 ans, connaissant couture, cherche place femme de chambre pour Nevers. Mile NIVOT, 9, avenue des Erables, Vauzelles, par Nevers, 29.378

MENAGE, 28 ans, demande place jardinier ou garde, femme non occupée, libre de suite. S'adr. au bureau du journal, 29.391

JEUNE FILLE, 14 ans, habitant Nevers, demande place dans maison de commerce. Le matin employée au ménage, le soir au magasin, nourrie, couchée ou non. S'adr. au bureau du journal, 29.413

HOTEL BUVEITE, ville comerny régt, 7 chambres meublées, bail 18 années, loyer 2.700 fr dont une partie est payée par le produit des écuries. Prix demandé 65.000 fr. moitié comptant. S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher), 29.359

BOULANGERIE, ville du Cher, bail à volonté, loyer 1.700 fr., 105 quintaux par mois, peut mieux faire. Prix demandé 35.000 fr. dont 20.000 francs comptant. S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher), 29.261

PARTICULIER acheteur DOMAINE rapport, Berry, Bourbons, Nièvre, Charolais. Ecrire à PIVOLI, Agence HAVAS Pau, 29.359

SALON COIFFURE, hom. et dam., à céder dans gentille localité du Cher, à Fontenais. Salon pr. dan. Beau mat. Gd loq. jardin. Tenu 12 ans. Bons bénéf. prouvés. Px 30.000 francs comptant. ARIÈRE, 85, rue Aboukir, Paris, - 3309 29.370

M. ROCHER, notaire à La Charité-sur-Loire, demande un CLERC aux actes courants, inscription de 1° libre. 29.262

Etudes de M. Paul DUBOST, avoué à Nevers, place Carnot n° 1, et de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers, rue Lafayette n° 1

Vente sur licitation Et par suite d'acceptation bénéficiaire, en l'étude et pardevant M. Bouquillard, notaire à Nevers, rue Lafayette n° 1. En trois lots.

DE TROIS MAISONS 1° Maison située à Nevers, quai de Loire, 24, sur la mise à prix de 4.000 francs.

2° Maison située à Nevers, rue des Places, 12, sur la mise à prix de 4.000 francs.

3° Maison située à Nevers, rue d'Avrigny 3, sur la mise à prix de 1.200 francs.

Les frais préalables à l'adjudication seront payables en sus des prix d'adjudication et proportionnellement aux mises à prix.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges en l'étude de M. Bouquillard, notaire à Nevers où il est déposé.

Et pour tous renseignements, à M. P. Dubost, avoué à Nevers, et à M. Bouquillard, notaire à Nevers. 29.411

SEMMENCES BLE, AVOINES, tréves. Baron D'HALLOY, Soulanges, Pougues (Nièvre), 29.315

ON OFFRE PETIT GARAGE situé à la Pique, avec fosse et eau, pouvant convenir pour auto ou camion, 250 fr. par an. S'adr. à Mme DURANT, au Pique par Nevers, 29.099

ON DEMANDE On cherche à louer une petite MAISON ou une CHAMBRE avec cheminée, près Nevers. Faire offre à M. François ANDRIEU, villa des Broches, Bellevue-sur-Allier (Allier) 29.408

La « Nouveauté Française » AUBRUN COSNE

DEMANDE 1° Pour diriger rayon de Confection hommes un très bon vendeur, capable de faire un chef de rayon.

2° Un apprenti tailleur de suite.

3° Une très bonne vendeuse, connaissant la couture et la confection dames, et capable de diriger rayon.

SADIR Huiles Métalliques Emailées

La meilleure couverture Inaltérable, étanche, calorifique 50% d'économie

Catalogue franco sur demande M. LECOQURT, agent, 2, av. Marceau, Nevers.

Harems frais et Marée aux meilleures conditions. Ecrire DELSART, mareyeur, Boulogne-sur-Mer. Téléphone: 10.31.

Demain 1° Octobre, 1925 OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER CHEZ GLACHET tailleur

5, place Guy-Coquille, NEVERS Spécialité de COSTUMES, de MANTEAUX POUR DAMES et de VÊTEMENTS POUR HOMMES.

Optique Médicale Voyez comme à vingt ans, avec les « Verres Kaleoscope » Seule maison de vente; Fht CLOSTRE, 9, rue St-Etienne, NEVERS

PERSONNE sérieuse, pour s'occuper deux enfants 3 ans et 2 ans. Très bonnes références exigées. Place libre 15 octobre. M. IMBAULT, notaire, 5, rue Féry, Corbeil (Seine-et-Oise), 29.394

VALET DE CHAMBRE-CHAUFFEUR, sérieux, et FEMME DE CHAMBRE. Vicomte de SAVIGNY de MONCORPS, à Montambert (Nièvre), 29.251

ON OFFRE Monsieur seul, 50 ans, très sérieux, demande place GARDE de propriété, surveillance. Pourrait tenir intérieur d'un ménage bourgeois ou de personne seule, certain âge, ou tout autre poste de confiance. Excellentes références. Bureau du journal, 29.368

JEUNE FILLE, 17 ans, connaissant couture, cherche place femme de chambre pour Nevers. Mile NIVOT, 9, avenue des Erables, Vauzelles, par Nevers, 29.378

MENAGE, 28 ans, demande place jardinier ou garde, femme non occupée, libre de suite. S'adr. au bureau du journal, 29.391

JEUNE FILLE, 14 ans, habitant Nevers, demande place dans maison de commerce. Le matin employée au ménage, le soir au magasin, nourrie, couchée ou non. S'adr. au bureau du journal, 29.413

HOTEL BUVEITE, ville comerny régt, 7 chambres meublées, bail 18 années, loyer 2.700 fr dont une partie est payée par le produit des écuries. Prix demandé 65.000 fr. moitié comptant. S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher), 29.359

BOULANGERIE, ville du Cher, bail à volonté, loyer 1.700 fr., 105 quintaux par mois, peut mieux faire. Prix demandé 35.000 fr. dont 20.000 francs comptant. S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher), 29.261

PARTICULIER acheteur DOMAINE rapport, Berry, Bourbons, Nièvre, Charolais. Ecrire à PIVOLI, Agence HAVAS Pau, 29.359

SALON COIFFURE, hom. et dam., à céder dans gentille localité du Cher, à Fontenais. Salon pr. dan. Beau mat. Gd loq. jardin. Tenu 12 ans. Bons bénéf. prouvés. Px 30.000 francs comptant. ARIÈRE, 85, rue Aboukir, Paris, - 3309 29.370

M. ROCHER, notaire à La Charité-sur-Loire, demande un CLERC aux actes courants, inscription de 1° libre. 29.262

Etudes de M. Paul DUBOST, avoué à Nevers, place Carnot n° 1, et de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers, rue Lafayette n° 1

Vente sur licitation Et par suite d'acceptation bénéficiaire, en l'étude et pardevant M. Bouquillard, notaire à Nevers, rue Lafayette n° 1. En trois lots.

DE TROIS MAISONS 1° Maison située à Nevers, quai de Loire, 24, sur la mise à prix de 4.000 francs.

2° Maison située à Nevers, rue des Places, 12, sur la mise à prix de 4.000 francs.

3° Maison située à Nevers, rue d'Avrigny 3, sur la mise à prix de 1.200 francs.

Les frais préalables à l'adjudication seront payables en sus des prix d'adjudication et proportionnellement aux mises à prix.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges en l'étude de M. Bouquillard, notaire à Nevers où il est déposé.

Et pour tous renseignements, à M. P. Dubost, avoué à Nevers, et à M. Bouquillard, notaire à Nevers. 29.411

SEMMENCES BLE, AVOINES, tréves. Baron D'HALLOY, Soulanges, Pougues (Nièvre), 29.315

ON OFFRE PETIT GARAGE situé à la Pique, avec fosse et eau, pouvant convenir pour auto ou camion, 250 fr. par an. S'adr. à Mme DURANT, au Pique par Nevers, 29.099

ON DEMANDE On cherche à louer une petite MAISON ou une CHAMBRE avec cheminée, près Nevers. Faire offre à M. François ANDRIEU, villa des Broches, Bellevue-sur-Allier (Allier) 29.408

La « Nouveauté Française » AUBRUN COSNE

DEMANDE 1° Pour diriger rayon de Confection hommes un très bon vendeur, capable de faire un chef de rayon.

2° Un apprenti tailleur de suite.

3° Une très bonne vendeuse, connaissant la couture et la confection dames, et capable de diriger rayon.

SADIR Huiles Métalliques Emailées

La meilleure couverture Inaltérable, étanche, calorifique 50% d'économie

Catalogue franco sur demande M. LECOQURT, agent, 2, av. Marceau, Nevers.

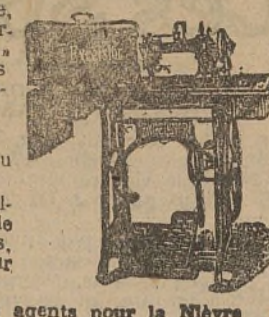
Harems frais et Marée aux meilleures conditions. Ecrire DELSART, mareyeur, Boulogne-sur-Mer. Téléphone: 10.31.

Demain 1° Octobre, 1925 OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER CHEZ GLACHET tailleur

5, place Guy-Coquille, NEVERS Spécialité de COSTUMES, de MANTEAUX POUR DAMES et de VÊTEMENTS POUR HOMMES.

Optique Médicale Voyez comme à vingt ans, avec les « Verres Kaleoscope » Seule maison de vente; Fht CLOSTRE, 9, rue St-Etienne, NEVERS

Machines à coudre en Gros 'EXCELSIOR' Vibrante centrale, rotative. Machine sur jeteuse 'Excelsior' impériale. Moteurs électriques et réostats brevétés. E. RAULIN 7, rue du Pont-Cizeau NEVERS



Carrosserie CHAMPEAU Rue de la Préfecture, 66 et 70, Nevers

VOITURES ATTELEES ET CARROSSERIES AUTOMOBILES Peinture - Garniture Fabrication de roues caoutchoutées et Réparations

ENGRAIS FOUR TOUTE CULTURE Superphosphates minéraux et os. Scories Thomas, sels de potasse chlorure de potassium, nitrates soude et Norvège, sulfate d'ammoniaque, etc.

AUBIJOUX Bureau et Magasins rue de la Tourterelle NEVERS

CHAMBRON LUCIEN Ingénieur-Agronome MOULINS-SUR-ALLIER

ÉLEVATION D'EAU Beaux hydrauliques - Moto-pompes Moulins à Vent

CHAUFFAGE CENTRAL

FANTASIA Magasin d'ouvrages de dames et Travaux d'art

Mme Veuve BOULLIOT 31, rue La-Fayette, 31, NEVERS Grand choix d'articles dessinés et brodés

FABRIQUE DE DRAGÉES et Nougatines Spécialité de Boîtes de Baptêmes

FONTENAY Confiseur-Chocolatier 10 et 12, place Guy-Coquille, NEVERS

CHARPENTES FER ET BOIS SPECIALITE D'ESCALIERS Ancienne Maison DUMAS et PHILIPPAS

DARTON Frères Successeurs Bureaux et ateliers: Faubourg de Mouléze - NEVERS

PARQUET DE CHÈNE JULLIOT, PANNECOT-LIMANTON (Nièvre), Tél. Limanton N° 1.

BANQUE POPULAIRE DE LA NIÈVRE SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT NEVERS - 1, Place de l'Hôtel-de-Ville - NEVERS (Téléphone 1-38)

ESCOMPTE - RECouvreMENTS - AVANCES - COMPTES-COURANTS DEPOTS A INTERETS NETS D'IMPOTS - TITRES ET COUPONS

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES (mains et mécaniques) MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ EGALE

A la Ville du Puy Mlle L. CRÉTEAUX 18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

Déménagements - Transports Ancienne Maison BAILLY Fondée en 1898 CHAUTARD FRÈRES & C° Successeurs Correspondants des Chemins de Fer Tél. 40. NEVERS Tél. 40

CAMIONS AUTOMOBILES Maison spécialement outillée pour les déménagements par camions automobiles capionnés avec ou sans remorques.

VIN L'Echo du ... 116 régie, port, comp. C. rembi. Représentants demandés, fortes remises. TRIAL ALLIER, Montpellier (Hérault)

GROS VENTRE du LAPIN maladie contagieuse mortelle guérie par la Poudre VOLAP Ph^{ie} BRU Clamecy (Nièvre) 29.236 la boîte 5/50 fr^s - les 6 fr^s 30^c

Bazar Parisien BACHELIER GAULON A PRÉMERIE

RENTÉE DES CLASSES TOUS ARTICLES DÉGOLÉS Cartables, Gibecières, Sous-Mains Boîtes à provisions, Malles

Chapellerie pour Hommes, Dames et Enfants

PARFUMERIE, GANTS, CRAVATES Articles de Ménage et de Voyage COURONNES MORTUAIRES, etc.

Goutez !! La Coinchée Super Anis

L'OPTIQUE est une science MYOPES ou PRESBYTES envoi adressé à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

LUNETIERS G. DEPALLE & P. MUS OPTICIENS 27, Rue d'Allier, MOULINS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers Le Gérant: Jover de Marçay